

Action n°2.2.3	Conseil des élus										
Objectifs	Mobilisation des citoyens										
Priorité	2										
Axe(s) de travail	Connaissance / conservation / sensibilisation / appui technique / transversal										
Calendrier		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Conseil des élus										
Échelles de travail	Echelle globale										
Contexte	<p>Un des leviers clé pour faire évoluer les rapports entre les riverains et le patrimoine naturel de la Costière rhodanienne est la sensibilisation.</p> <p>Au-delà des actions précédentes visant le grand public et les scolaires, il nous a paru primordial de cibler les élus à cette problématique. En effet sous cette étiquette d'élus se cache à la fois des citoyens, des usagers du territoire, mais également les élus de la république (maires, conseillers municipaux, conseillers régionaux et conseillers départementaux) qui représentent les citoyens des différentes collectivités territoriales. Les élus des syndicats et des fédérations peuvent également entrer dans cette catégorie. Élus dans le but d'agir pour l'intérêt local, ils sont membres des organes délibérants de ces collectivités. Par extension, il nous semble important d'inclure les services techniques. Cette action se concentre sur l'ensemble de ces personnes-ressources.</p> <p>Outre la question de l'Alysson du Rhône, nous proposons de mener à plus long terme des actions de communication sur l'ensemble de la Costière rhodanienne.</p> <p>Cette action vise à la sensibilisation des élus à la prise en compte des enjeux dans la planification territoriale. Le dialogue et la concertation plus générale sont prévus dans l'action suivante.</p>										
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en évidence des élus, des services techniques et des schémas de planification concernés par la thématique de la Costière puis prise de contact ; - Présentations, conférences, animations, sorties sur le terrain dans un but d'échange ; - Travail en partenariat avec les élus lors des révisions des documents d'urbanisme (PLU/PLUi, cartes communales, zonages d'EBC, etc.) ; - Travail en partenariat avec les élus en charge des SCOT du territoire. 										
Action(s) associée(s)	Action 1.1.1 (volet 2), Action 2.3.1										
Indicateurs résultats	<p>de Nombre de personnes contactées, nombre de personnes ayant suivi une présentation, animation ou sortie de terrain.</p> <p>de Nombre de documents d'urbanisme prenant explicitement en compte les pelouses, ourlets, landes, fourrés et forêts de la Costière.</p>										
Éléments budgétisation	de 28 jours soit 16 500 €										
Animateur.trice.s de l'action	CBNMC										
Partenaires potentiels	Communes, collectivités territoriales, syndicats, Rives Nature, etc.										